## Le maintien de la paix

Le Canada est fier de sa contribution à la préservation de la paix et à la promotion de la sécurité dans le monde. Depuis 1956, année où Lester B. Pearson, Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, a lancé l'idée d'une force de maintien de la paix des Nations Unies pour faciliter le règlement de la crise de Suez, le Canada a participé à presque toutes les opérations de maintien de la paix de l'ONU.

Au cours des deux ou trois dernières années, toutefois, on a vu le nombre de ces opérations augmenter de façon spectaculaire. Le Canada a accru sa contribution en conséquence. À l'heure actuelle, les Canadiens constituent 3,6 % du personnel des forces de maintien de la paix déployées aux quatre coins du globe. C'est donc dire que 2 400 Canadiens prennent part à des missions de paix dans diverses régions du monde.

Les ressources des Nations Unies et des États participants sont aujourd'hui surutilisées, les besoins étant six fois plus importants qu'ils ne l'étaient il y a trois ans. Les opérations en ex-Yougoslavie coûtent à elles seules 1,5 milliard \$ US par année. En 1993, le budget de maintien de la paix de l'ONU s'élevait à 2,5 milliards \$ US. Au cours des deux ou trois prochaines années, l'ONU aura besoin de plus de 3,5 milliards \$ US par année pour couvrir les coûts des opérations en cours et de celles qui sont prévisibles.

Les effets de la pression exercée sur les ressources et la capacité de gestion des Nations Unies ont commencé à paraître. Mais le Canada reste convaincu que l'ONU est l'instrument le plus efficace pour assurer la paix et la sécurité dans le monde et c'est pourquoi il appuie le rapport Agenda pour la paix du Secrétaire général.

Le rapport rend compte de la complexe réalité de l'après-guerre froide et on y trouve des recommandations quant aux instruments — maintien de la paix, rétablissement de la paix, mesures d'exécution, diplomatie préventive et consolidation de la paix — et aux ressources nécessaires pour prévenir, gérer et régler des conflits. Pour traduire ces recommandations dans la pratique, les États membres devront partager équitablement le fardeau des ressources financières et humaines requises. Le Secrétaire général devra pouvoir compter sur le plein appui des principaux pays donateurs, en particulier les membres du G-7, dont les contributions représentent 65 % des quotes-parts versées aux Nations Unies.

En plus de participer aux missions de maintien de la paix en cours, le Canada a déjà pris d'autres mesures pour répondre aux attentes du Secrétaire général. C'est ainsi qu'il a mis à la disposition du Secrétariat les services d'un expert qui l'aidera à élaborer un programme de soutien, et qu'il examine avec l'ONU une nouvelle proposition aux termes de laquelle il lui fournirait des forces de